Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/06/2026 à 14h16
Réference de l'AR : 010-241000405-20260623-06_23_06_26-DE
Affiché le 25/06/2026 ; Certifié exécutoire le 25/06/2026

REGION de BAR AUBE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°	06	23 .06	26

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 51
Nombre de conseillers en exercice :..... 51

Date de convocation : 17 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 17/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOURLIER Brigitte, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, DANGIN Anita, DANISKAN Serkan, DE AMARAL Kévin, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JEANDON Jean-Christophe, JOBERT Didier, LEGER Walter, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, MONNE Carmen, RENARD Régis, SLANGEN Eric, VAIRELLES Virginie, VARENNES Fabien, VERGEOT Denis

Mandat de procuration : AUBRY Michel pouvoir donné à DANGIN Anita, COLLINET-VOYARD Christine pouvoir donné à BREVOT Benoît, ERARD Carine pouvoir donné à BARBIEUX Philippe, ERARD Claudine pouvoir donné à VAIRELLES Virginie, PINTO Hugo pouvoir donné à DANISKAN Serkan, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à MONNE Carmen, ROUSSEL Véronique pouvoir donné à VERGEOT Denis, SCHREINER Jean-Baptiste pouvoir donné à RENARD Régis, WOJTYNA Lucienne pouvoir donné à BOCQUET Evelyne, YOT Olivier pouvoir donné à BEAUPIED Laurent

Absents : HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, MAITRE Pierre-Frédéric, NOBLOT Christophe, PIOT Bernard, RONDELET Guillaume, ROSSELLE Jean-Luc, DECHANET Marie-José

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSEL Eric

Membres présents.....32
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....9
Votants.....42

06) RECONSTRUCTION GYMNASES CITE SCOLAIRE – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX – LOTS 1 ET 3

Pour : **42**	Contre : **0**	Abstention : **0**	Non participant : **0**
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Lors de la démolition du gymnase existant il a été découvert des fûts béton à une profondeur d'environ 6 mètres. Certaines zones ont été purgées de ces fondations afin de permettre la réalisation des fondations du bâtiment neuf car positionnées sur le même alignement que le bâtiment existant.

Suite à cette découverte, une réunion s'est tenue sur site le 23 avril 2026 et les solutions suivantes ont été proposées :

- Purge de l'ensemble des fondations
- Ripage du bâtiment pour échapper aux fondations existantes sur les zones non purgées de fondation

C'est la solution du ripage du bâtiment qui a été retenue car plus économique et viable. De ce fait, il a été demandé au lot « Gros œuvre » de réaliser un relevé des fondations existantes pour recaler le bâtiment projeté. Par ailleurs, les terres du site ont été déplacées sur la plateforme pour permettre au géomètre de réaliser son relevé et permettre le réemploi éventuel de ces terres.

S'est également posée la question du remblai des zones purgées de fondation pour assurer la tenue des fondations du futur bâtiment. Il a été décidé de réemployer les terres du site.

Suite à ces découvertes et modifications, un devis a été établis par l'entreprise titulaire du lot « Gros œuvre ». Ce devis intègre les points suivants :

- Etablissement d'une méthodologie et justifications (mission géotechnique G3)
- Terrassement par talutage pour accès sécurisé aux fonds de fouilles à remblayer
- Remblai + traitement à la chaux + compactage par couches + essais de portance à l'avancement
- Essais en fin d'intervention pour confirmer la portance des zones reconstituées
- Complément de béton pour sur-profondeur de fondations au droit des zones remblayées.

Du fait de ces travaux supplémentaires, il est nécessaire de passer deux avenants :

- Avenant au lot 1 « Démolition » avec la société SARL Masson & Fils pour la somme de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC pour la démolition des infrastructures, massifs, longrine et pieux sur la façade Est du gymnase
- Avenant au lot n°3 « Gros Œuvre » avec la société CRN BROCARD pour le remblai selon la méthode exposée ci-dessus des zones concernées, les études complémentaires et la réalisation d'un fût béton au droit des massifs de la zone de remblais pour la somme de 197 463.00 € HT soit 236 955.60 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants suivants :
  - Avenant n°1 en plus-value au lot 1 « Démolition » du marché de reconstruction du gymnase de la Cité Scolaire avec la société SARL Masson & Fils pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC portant le nouveau montant du marché à 80 800 € HT soit 96 960 € TTC
  - Avenant n°2 en plus-value au lot n°3 « Gros Œuvre » du marché de reconstruction du gymnase de la Cité Scolaire avec la société CRN BROCARD pour un montant de 197 463.00 € HT soit 236 955.60 € TTC portant le nouveau montant du marché à 1 747 009.80 € HT soit 2 096 411.76 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes correspondants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur BOUSSEL Eric

Pour extrait conforme,
Affiché le 24 juin 2026

Philippe BORDE,

Président

Communauté de Communes Région BARSI AUBE